

COLLECTIVITEde Banteux



DEPARTEMENT du NORD  
Canton du Cateau du Cambrésis

## ARRETÉ 17\_2024:

ARRETE réglementant la circulation restreinte par chicanes sur la RD 96 et instaurant une limitation de vitesse à 30km/h

Le Maire de Banteux:

Le maire de Banteux,

**Vu** les dispositions du code pénal,  
**Vu** l'article R 411-8 du code de la route,  
**Vu** les articles L 2213-1 et L 2213-2 du code général des collectivités territoriales,

**Considérant** qu'il est nécessaire de réglementer la circulation suite à la mise en place de structures routières de type chicane ou écluse afin de de renforcer la sécurité des usagers

Conseiderant que l'instauration d'une limitation de vitesse à 30km/h sur la rue de Cambrai RD96 de l'entrée d'agglomération de par la RD644 et la mise en place de structures routières de type chicane, permettront de renforcer la sécurité en raison de la proximité du lotissement des saules;

### ARRÊTÉ

#### Article 1<sup>er</sup>

Sont mises en place deux structures routières de type chicane ou écluse, au niveau des numéros 925 et 951 rue de Cambrai en instaurant une circulation sur une voie unique, dans le but de réduire la vitesse des véhicules.

#### Article 1<sup>er</sup> (al. 2)

Les véhicules venant de la direction de la Route Départementale RD644 se dirigeant dans la direction du centre bourg doivent, à hauteur du numéro de voirie 951 laisser la priorité aux véhicules circulant en sens inverse.

#### Article 2

La circulation des véhicules sera limitée à 30 km/h entre les numéros de voirie 847 et 1051 de la rue de Cambrai

### Article 3

Le présent arrêté prendra effet dès son affichage en mairie et la mise en place de la signalisation routière.

### Article 4

M ou Mme le commandant de gendarmerie de Marcoing, et le maire de Banteux sont chargés chacun en ce qui le concerne de veiller à l'exécution du présent arrêté.

### Article 5

Ampliation sera transmise à :

- M ou Mme le commandant de gendarmerie de Marcoing ;
- Arrondissement routier de Cambrai;

**Fait à BANTEUX, le 30 avril 2024.**

Le Maire  
Bernadette GODET MENTION



Le 30/04/2024

Pour extrait certifié conforme

